

sant leur propre fonctionnement.

En effet, les sociétés de secours mutuels sont spécialement fondées pour subvenir aux dépenses qu'entraînent la maladie, la mort ; quelques-unes ont ajouté à ces services une assurance basée sur le principe de la répartition. Aucune d'elles ne saurait, sans renverser l'économie de son fonctionnement, sans mettre en péril son existence, créer un fonds de retraite.

Si même, comme cela a été tenté en France, grâce à l'appui de l'Etat, ces sociétés ajoutaient la retraite à leurs autres services, elles ne pourraient le faire que d'une manière très incomplète et sans grand bénéfice pour la masse du peuple.

On entre dans ces sociétés entre certains âges et dans certaines conditions.

Les enfants, les femmes, les hommes ayant passé cinquante ans, les ouvriers de métiers classés comme dangereux n'y sont pas admis. Doivent-ils pour cela être privés des bienfaits de la coopération en matière de retraite ?

Evidemment non. C'est ce qu'on a compris en France et c'est ce qui explique le succès prodigieux de l'idée féconde d'où est sortie la belle et grande société de retraite des Prévoyants de l'Avenir, dont la Caisse Nationale d'Economie est la reproduction fidèle au Canada.

Ces deux sociétés se consacrant uniquement à la formation d'un capital national as-

surent non-seulement la tranquillité des vieux jours des travailleurs mais permettent encore, aux parents prévoyants, d'assurer des revenus à leurs enfants.

Négation du socialisme d'Etat, ces institutions ne sont pas moins dignes de la protection des gouvernements.

L'Etat subventionne les chemins de fer, les lignes de navigation, creuse des canaux, octroie des primes à certaines industries, etc., etc., pourquoi n'encouragerait-il pas la prévoyance au même titre qu'il encourage le commerce et l'industrie ?

Le travailleur économe et prévoyant, qui assure la dignité de sa vie et la tranquillité de ses vieux jours, contribue à la fortune publique, ajoute à la dignité nationale ; il est digne de la protection des pouvoirs.

L'Etat doit aux prévoyants deux choses : la surveillance ou le contrôle et l'encouragement. Quand il viendra en aide aux sociétés dignes de sa bienveillance, son contrôle s'exercera avec plus d'efficacité et les associations d'exploiteurs des économies populaires disparaîtront rapidement.

En attendant, nous sommes heureux de constater qu'on reconnaît maintenant dans le monde entier, que les Prévoyants de l'Avenir et les sociétés comme la nôtre qui ont adopté leurs principes, sont à la tête de toutes les associations ayant pour but de contribuer à l'amélioration du sort des travailleurs.